



**New Brunswick
Arts Board**

**Conseil des arts
du Nouveau-Brunswick**

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est une société de la Couronne autonome dont le mandat conféré par la Loi est de :

- faciliter et promouvoir la création artistique;
- faciliter l'appréciation, la connaissance et la compréhension des arts;
- conseiller le gouvernement sur les politiques concernant les arts;
- réunir la communauté artistique et devenir son porte-parole;
- gérer les programmes de financement visant les artistes professionnels.

En 2002-2003, le Conseil des arts a accordé, dans le cadre de ses dix concours, 1 007 664 \$ en subventions aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Huit jurys composés de 45 artistes professionnels provenant de toutes les régions de la province ont étudié 451 demandes et ont accordé une subvention à 162 demandeurs, ce qui représente un taux de réussite de 35.9 %. La hausse des demandes de subventions est attribuable à la disponibilité de nouveaux fonds et à la promotion accrue des programmes du Conseil.

En 2002-2003, le Conseil a terminé la deuxième année de son plan stratégique de trois ans et a accompli, entre autres, les activités suivantes :

- Télédiffusion du gala des lauréates du prix d'excellence dans le domaine des arts, soit Herménégilde Chiasson, M. Travis Lane, Freeman Patterson et Claudette Thériault. Le gala bilingue a été diffusé simultanément sur les chaînes anglaise et française de Radio-Canada;
- Journée de sensibilisation aux arts;
- Révision des programmes de financement;
- Tenue de la conférence *Espace culturel Atlantique* : nouvelles directions dans le domaine des arts et du patrimoine .
- Élaboration du plan stratégique 2003-2006.

Pour un rapport détaillé des programmes et des activités en 2002-2003, consultez le rapport annuel du CANB.